DÉPARTEMENT
ÉCRITURE, COMPOSITION
ET **DIRECTION D'ORCHESTRE**

ORCHESTRE DES LAURÉATS
DU CONSERVATOIRE

#ORCHESTRE
#CRÉATION
#ÉPREUVE_PUBLIQUE

CONCERT DU PRIX **DE COMPOSITION** 3/3

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021
19 H SALLE RÉMY-PFLIMLIN

RUT SCHEREINER, DIRECTION

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR
DE **MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**
SAISON 2021–2022

CONCERT DU PRIX **DE COMP**OSITION 3/3

Orchestre des Lauréats du Conservatoire
Rut Schereiner, direction

Frédéric Durieux, **Stefano Gervasoni**, **Yan Maresz**, **Luis Naón**, **Gérard Pesson**, **Grégoire Lorieux**, professeurs

Département écriture, composition et direction d'orchestre

Les études de composition confrontent les élèves à une grande variété de techniques d'écritures contemporaines lors de créations avec les élèves instrumentistes. Cette formation les invite aussi, lors de cours de culture musicale, d'analyse… à mettre en question et à élargir leurs horizons esthétiques. Après cinq années, le concert du Prix de composition vient couronner ce riche parcours avec une création interprétée par l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire.

JIALIN LIU
Bifurcation, pour ensemble et électronique – ca. 18'

RÉMI BRICOUT
Déclaration, pour chanteuse-récitante, ensemble et électronique – ca. 26'

Marie Soubestre, soprano

RUT SCHEREINER
DIRECTION

Née en Argentine, elle obtient dans son pays natal un prix de piano et débute ses études universitaires. Titulaire d'un prix de Direction d'orchestre et d'Analyse à l'École normale supérieure de Paris, d'un Master II en musique et musicologie du XXe siècle à la Sorbonne et deux certificats d'aptitude (professeur et directeur) délivrés par le Ministère de la culture, elle développe une intense activité dans le domaine de la création musicale.

Actuellement directrice artistique de l'ensemble Diagonal, formation à géométrie variable dédiée au répertoire contemporain, elle dirige un nombre important de créations avec des ensembles et des orchestres comme : Movimiento, l'Itinéraire, Regards, Interface, Ensembles du Conservatoire de Paris, Les Solistes de l'Orchestre de Paris, Vortex, Hic et Nunc (Genève), Inercia (Barcelone), Troppi (Argentine), l'opéra de Reims, Artic Philarmonic chamber orchestra.

Régulièrement invitée dans son pays natal, elle a dirigé au Teatro Colón et au Teatro Cervantes à Buenos Aires et les orchestres symphoniques de Bahia Blanca, San Juan et Mendoza.

Rut Schereiner est actuellement responsable de la classe de direction d'orchestre au Conservatoire à rayonnement régional de Reims et depuis septembre 2019 de la classe d'initiation à la direction d'Orchestre au Conservatoire de Paris.
À des nombreuses reprises elle est sollicitée pour des cours et séminaires en Argentine, France, Espagne, Chili et Suisse.

JIALIN LIU
BIFURCA*TION* (2021)
POUR ENSEMBLE ET ÉLECTRONIQUE

Jialin Liu, né en 1995 en Chine, commence son parcours musical à l'âge de 12 ans dans l'école de musique affiliée au Conservatoire de musique de Shanghai. Il poursuit ses études de composition en Europe à la Hochschule für Musik und Darstellende Kunst de Stuttgart avec Marco Stroppa et Michael Reudenbach. Il poursuit sa formation dans cadre du Cursus de composition et d'informatique musicale de l'IRCAM en 20182–1919.

En 2019 il est admis en Master de composition au Conservatoire de Paris dans la classe de composition de Frédéric Durieux, et celles de musique électronique de Yan Maresz, Luis Naón et Grégoire Lorieux. Il est également élève dans la classe d'orchestration (cycle supérieur) avec Denis Cohen puis Guillaume Connesson.

Ses œuvres sont inspirées par différentes facettes de ses expériences personnelles : son activité de calligraphe traditionnel, sa passion pour l'histoire, la philosophie antique et la littérature chinoises mais aussi son activité de compositeur-développeur de programmes informatiques.

Ses œuvres sont interprétées dans des festivals comme ManiFeste Paris, Festival Musica Strasbourg, ZKM Karlsruhe, ZeitRäume Biennale Basel et PSA Shanghai et il a présenté son travail au forum de l'IRCAM, le Conservatoire de Shanghai et l'Université de Bloomington (Indiana USA). Il a écrit des programmes informatiques pour la librairie d'OpenMusic OM-JL (programmes dédiés à la composition algorithmique et à l'instrumentation) et OM-FEM (pour la modélisation physique 3D et pour des éléments finis pour le logiciel Modalys dans OpenMusic).

Il est actuellement résident à la Cité internationale des arts et soutenu par La Fondation de France – Prix Macari Lepeuve et La Fondation Meyer. Actuellement, il se passionne pour la recherche et la pratique de la technologie de modélisation physique et est explore ces domaines dans le cadre de la composition musicale, l'architecture, l'installation sonore, la conception d'instruments et l'application Virtual Reality.

« Ma partition est inspirée par la nouvelle de Jorge Luis Borges (1899–1986) *El jardín de senderos que se bifurcan* et par une réflexion personnelle sur l'imagination du temps et de l'espace en Orient. La nouvelle décrit l'aventure d'un espion chinois durant la guerre. Alors qu'il est traqué, il découvre un jardin-labyrinthe immense et infini construit par ses ancêtres. Dans ce jardin-labyrinthe, le chemin bifurqué fait référence au temps ce qui fait que tous les développements possibles de chaque événement se produisent simultanément.

"… une image incomplète, mais non fausse … un réseau croissant et vertigineux de temps divergents, convergents et parallèles … s'approchent, bifurquent, se coupent ou s'ignorent … embrasse toutes les possibilités … perpétuellement vers d'innombrables futurs"

La bifurcation est présente dans de nombreux aspects de ma partition : du point de vue de l'effectif, les trois groupes de trio devant la scène symbolisent trois périodes différentes ; dans le traitement des matériaux de composition, la musique est souvent superposée ou déplacée par de multiples versions du même motif ; pour ce qui concerne l'instrumentation, de nombreuses particules sonores sont combinées en un trajet sonore rapide pour se déplacer dans l'espace. Afin d'obtenir différents effets, j'ai développé un algorithme d'instrumentation qui est fondé sur une combinaison de paramètres acoustiques et les mouvements spatiaux du son.

La partition cite des éléments musicaux de différentes périodes : comme *Me voila hors du naufrage* de Charles Tessier (ca. 1550–1610), *Konzert für Oboe und Cembalo* BWV 1030B de J.S.Bach, des enregistrements d'explosions nucléaires symbolisant la guerre et la synthèse de voix en temps réel par un aérophone électrique. »

RÉMI BRICOUT
***DÉCLARA**TION* POUR CHANTEUSE-RÉCITANTE, ENSEMBLE ET ÉLECTRONIQUE

Né en 1989 aux Lilas, Rémi Bricout s'oriente vers la musique après avoir obtenu une licence de Physique fondamentale à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée en 2010.

Violoniste de formation, il rentre au Conservatoire de Paris en 2013 en cycle supérieur d'écriture où il obtient les prix d'harmonie, d'écriture XXe et XXIe siècles et de contrepoint. Il termine sa formation dans la classe de composition de Frédéric Durieux et celle des nouvelles technologies de Luis Naon, Yan Maresz et Grégoire Lorieux.

Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, née en 1748 est éduquée dans la bourgeoise provinciale d'avant la Révolution française. À la suite de la mort de son mari en 1766, emporté par une crue du Tarn, elle rejoint sa sœur aînée à Paris. Sous le pseudonyme d'Olympe de Gouge, elle y écrit plusieurs pièces de théâtre anti-esclavagiste et des essais sur la question coloniale.

Le 5 septembre 1791, Olympe de Gouges publie, dans la brochure *Les Droits de la femme* adressée à la reine Marie-Antoinette, la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, rédigée sur le modèle de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui avait été proclamée le 26 août 1789.

En juillet 1793, elle est arrêtée par les Montagnards pour avoir défendu les députés Girondins. Le 2 novembre 1793, soit quarante-huit heures après l'exécution de ses amis Girondins, elle est condamnée à la peine de mort pour avoir tenté de rétablir un gouvernement autre qu' « un et indivisible ». Après Marie-Antoinette, elle fut la deuxième femme à être guillotinée pendant la Révolution française.

« Homme, es-tu capable d'être Juste ?

C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit.

Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ?

ta force ? tes talents ?

Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup-d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature.

Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception.

Bizarre, aveugle, boursouflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ;

il prétend jouir de la révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

À décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

Préambule. Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

Article premier. La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

Article 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4. La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article 5. Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu pas ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à

ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7. Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

Article 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

Article 9. Toute femme étant déclarée coupable ; toute rigueur est exercée par la Loi.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Article 12. La garantie des droits de la femme et de la Citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

Article 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article 14. Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

Article 15. La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

Article 16. Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article 17. Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés : elles ont pour chacun un droit lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Postambule. Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges.

Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? Le bon mot du Législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinent, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes ; opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes. Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement français, surtout, a dépendu, pendant des siècles, de l'administration nocturne des femmes ; le cabinet n'avait point de secret pour leur indiscrétion ; ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat; enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profane et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé. »

Extrait de *Les droits de la Femme. À la Reine*, de Olympe de Gouge, publié le 5 septembre 1791.

MARIE SOUBESTRE
SOPRANO

Marie Soubestre a fait ses études de chant au Conservatoire de Paris dans la classe de Glenn Chambers de 2009 à 2014. Aujourd'hui, la musique des XXe et XXIe occupe une grande partie de son activité musicale. Elle a créé les œuvres de nombreux jeunes compositeurs et compositrices (Farnaz Modarresi Far, Othman Louati ou encore Maël Bailly), et a travaillé avec des ensembles tels que l'Ensemble intercontemporain ou Miroirs Étendus.

Avec la compagnie de l'Éventuel Hérisson bleu et grâce à la confiance du metteur en scène Antoine Tiolliez, Marie Soubestre participe à des créations théâtrales comme chanteuse et comédienne (*Victor Bang* à Main d'Oeuvres, *Un lieu incertain* au Théâtre du Beauvaisis). Elle ne délaisse pas pour autant le répertoire d'opéra et son exigence vocale.

En 2019, elle est lauréate du concours des maîtres du chant français, et sera Micaela dans *Carmen* lors de la biennale d'opéra des Hauts-de-France en juin 2021.

Depuis 2016 elle approfondit son travail autour de Hanns Eisler dans le cadre du doctorat « recherche et pratique », sous la double direction d'Olivier Reboul (CNSMDP) et de Philippe Cathé (Paris Sorbonne).

L'ORCHESTRE DES LAURÉATS **DU CON**SERVATOIRE

L'Orchestre des lauréats du Conservatoire (OLC), composé de lauréats des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon recrutés sur audition, remplit une double mission. Il est un orchestre au service de la pédagogie du Conservatoire, en contribuant à la formation des élèves des classes de direction, composition, orchestration et diplôme d'artiste interprète. Il est aussi un ambassadeur de l'enseignement musical supérieur en France et offre aux lauréats des CNSMD une transition vers les carrières de musiciens d'orchestre. Il a été amené à travailler avec des chefs tels que Pierre Boulez, David Zinman, Susanna Mälkki, Esa-Pekka Salonen, David Reiland, Pierre-André Valade, Guillaume Bourgogne ou Alain Altinoglu et accueille Mikko Franck et Pascal Rophé cette saison. Créé en 2003 sous la baguette de Claire Levacher, actuellement dirigé par Philippe Aïche, l'Orchestre est désormais pleinement reconnu pour son niveau professionnel.

VIOLON
Sypniewski Magdalena, solo
Miczka Grégoire

ALTO
Mima Takumi

VIOLONCELLE
Castegnaro Laura
Robson Fiona

CONTREBASSE
Halter Pierre-Raphaël

FLÛTE
Jolain Juliette

HAUTBOIS
Kim Jiyoung

CLARINETTE
Makstutis Stasys
Lighezzolo Clara

SAXOPHONE
Bermudez-Sanchez Iñaki
Ciesla Joakim

TROMPETTE
Meurin Obin

TROMBONE
Dehaine Benoît
Nilsson Gustav
Pommier Morgane
Ounissi Lucas

PERCUSSION
Bonnard Jean-Baptiste
Noisette Cyprien

ACCORDÉON
Chiron Marion
Gailly Vincent

PIANO / CLAVECIN
Akiyama Tomoki

CLAVIER MIDI
Nebout Simon

GUITARE ÉLECTRIQUE
Garson Benjamin

À L'AGENDA DU CONSERVATOIRE

Programme complet
sur **conservatoiredeparis.fr**

NUIT DE L'IMPRO

#IMPROVISATION
Sam. 2 octobre 2021 de 20h à 2h
Conservatoire de Paris
Entrée libre sans réservation

L'ORCHESTRE À VENT DU CONSERVATOIRE

#ORCHESTRE
Jeu. 11 octobre 2021 à 19h
Conservatoire de Paris
Salle Rémy-Pflimlin
Entrée libre sur réservation

CONCERTOS

#ORCHESTRE
Jeu. 21 octobre 2021 à 19h
Conservatoire de Paris
Entrée libre sur réservation

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS
Stéphane Pallez, présidente
Émilie Delorme, directrice

PSL UNIVERSITÉ PARIS
ÉTABLISSEMENT ASSOCIÉ
DE PSL UNIVERSITÉ PARIS

VOIR ET ENTENDRE SUR CONSERVATOIREDEPARIS.FR

Notre site internet vous permet d'accéder à un vaste catalogue de films et d'enregistrements du Conservatoire : masterclasses, documentaires, concerts, opéras, événements…

Prenez part à toute l'actualité sur **Facebook**, **Twitter** et **Instagram**